



LILLE METROPOLE HABITAT
Direction Générale Adjointe proximité

MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES
ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDES
MULTI-ATTRIBUTAIRES

SECURISATION ET GARDIENNAGE DU SITE DE L'ALMA A ROUBAIX

Règlement de la consultation (RC)

V1 du 24/04/2024

Consultation n°

24S0053

Date limite de remise des plis

27/ 05 / 2024 à 12 heures

SOMMAIRE

ARTICLE 1 - OBJET DU CONTRAT	3
1-1 Acheteur	3
1-2 Caractéristiques principales du contrat	3
1-3 Décomposition	3
1-4 Structure du contrat	3
1-5 Durée du contrat.....	3
ARTICLE 2 - CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE	4
2-1 Procédure de passation	4
2-2 Dossier de consultation	4
2-3 Modalités de retrait du dossier de consultation	4
2-4 Modification de détail au dossier de consultation.....	4
2-5 Réponse – Nature de l’attributaire.....	4
2-6 Visite des lieux	4
2-6 Délai de validité des offres	4
ARTICLE 3- PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....	5
3-1 Modalités de remise des candidatures et des offres	5
3-2 Signature	5
3-3 Contenu des plis.....	6
ARTICLE 4 – EXAMEN DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES	7
4-1 Examen des candidats	7
4-2 Critères de jugement des offres	7
4-3 Négociation	9
4-4 Visite du pouvoir adjudicateur	9
ARTICLE 5 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	9
5-1 Questions des candidats	9
5-2 Renseignements administratifs	9
5-3 Assistance technique sur la plateforme	9
5-4 Voies et délais de recours.....	9

ARTICLE 1 - OBJET DU CONTRAT

1-1 Acheteur

LILLE METROPOLE HABITAT

Direction Générale Adjointe de la Proximité

425 Boulevard Gambetta

59200 TOURCOING

<http://www.marches-publics.info/avis/index.cfm?IDS=4230>

1-2 Caractéristiques principales du contrat

	Objet du contrat	SECURISATION ET GARDIENNAGE DU SITE DE L'ALMA A ROUBAIX
	Code CPV	79713000-5 : Services de gardiennage 79714000-2 : Services de surveillance
	Procédure	Appel d'Offres Ouvert
	Structure	Accord-cadre à bons de commandes multi-attributaires. Lot unique. Variantes interdites. Une PSE.
	Lieu d'exécution	Roubaix
	Durée	1 an reconductible tacitement 2 fois, soit une durée totale de 3 ans
	Pénalités de retard	Oui (cf CCAP)
	Variation des prix	Révisables (cf CCAP)
	Nature des prix	Unitaires
	Clause sociale	Non
	Considération environnementale	Non
	Marché réservé	Non

1-3 Décomposition

Le présent accord cadre est composé d'un lot unique, en raison de la nature identique des prestations à réaliser, qui sont par conséquent indissociables.

Il est prévu une prestation supplémentaire éventuelle facultative à savoir : l'affectation d'un maître-chien.

Le candidat est libre d'y répondre ou non. La décision de retenir la PSE sera indiquée dans la notification.

1-4 Structure du contrat

La présente consultation porte sur un accord cadre multi-attributaires à prix unitaires, sans montant minimum et avec un montant maximum de 3 000 000 € HT sur toute la durée, tous titulaires confondus, PSE comprise.

Le nombre d'attributaires est fixé à 3 maximum, sous réserves d'offres satisfaisants aux critères de sélection (ARTICLE 4 du présent RC).

1-5 Durée du contrat

Le présent accord cadre débutera à compter du 1er juillet 2024 (ou à la notification du marché si la date est postérieure), et ce pour une durée d'un (1) an. Il pourra faire l'objet de deux (2) renouvellements par tacite reconduction pour une période similaire d'un (1) an. L'accord-cadre a donc une durée maximale de 3 ans (36 mois).

ARTICLE 2 - CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

2-1 Procédure de passation

La présente consultation est passée selon un Appel d'Offres Ouvert.

2-2 Dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- 0) Le présent Règlement de Consultation
- 1) L'Acte d'Engagement
- 2) Le Bordereau de Prix Unitaires (BPU) valant Détail Quantitatif Estimatif (DQE)
- 3) Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- 4) L'annexe relative aux clauses contractuelles RGPD
- 5) Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- 6) La Fiche Tiers
- 7) Le formulaire DC1
- 8) Le formulaire DC2

2-3 Modalités de retrait du dossier de consultation

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur :

<http://www.marches-publics.info/avis/index.cfm?IDS=4230>

Les soumissionnaires pourront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

2-4 Modification de détail au dossier de consultation

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié/complété.

Passé ce délai de 6 jours, la consultation sera prolongée d'une durée proportionnée à l'importance des modifications apportées.

2-5 Réponse – Nature de l'attributaire

Il est interdit aux candidats de se présenter pour le marché :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera obligatoirement solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article R.2142-24 du Code de la commande publique.

Seules les entreprises spécialisées en gardiennage/sécurité, titulaires de l'agrément préfectoral et de toutes les qualifications professionnelles sont autorisées à répondre.

2-6 Visite des lieux

Pas de visite organisée.

2-6 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 Jours à compter de la date limite de réception des offres.

ARTICLE 3- PRÉSENTATION DES CANDIATURES ET DES OFFRES

3-1 Modalités de remise des candidatures et des offres

Les candidatures et offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur :

<http://www.marches-publics.info/avis/index.cfm?IDS=4230>

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Aucune offre envoyée par courrier ou par mail ne sera acceptée.

En complément, les entreprises peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leurs plis remis par voie électronique dans les conditions prévues à l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-après :

LILLE METROPOLE HABITAT
Service marchés publics
425 Bd Gambetta 59200 TOURCOING
Consultation n° 24S0053
Nom de l'entreprise :
Copie de sauvegarde « NE PAS OUVRIR »

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

ATTENTION : L'adresse mail utilisée pour le dépôt de l'offre sera également utilisée tout au long de la validité de l'accord-cadre. Il est donc fortement conseillé d'utiliser une adresse mail générique de l'entreprise.

3-2 Signature

L'acheteur préconise la signature électronique des candidatures et des offres, une signature manuscrite scannée n'a aucune valeur juridique. En cas d'absence de certificat de signature électronique par l'entreprise attributaire, elle sera invitée à venir signer son acte d'engagement original au siège de LMH (425 Bd Gambetta à Tourcoing) dans des délais très courts (2 jours ouvrés).

3-3 Contenu des plis

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

L'intitulé de chaque document ne doit pas dépasser 20 caractères (y compris dans les fichiers).

Document	Descriptif
Déclaration du candidat (DC1)	A dater et signer (joint au DCE- pièce n°7)
Lettre de candidature (DC2)	A dater et signer (joint au DCE- pièce n°8)
En cas de redressement judiciaire	La copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s)
Déclaration travailleurs étrangers	Liste nominative des salariés étrangers
Extrait Kbis ou justificatif d'immatriculation	Datant de moins de trois (3) mois lors de l'attribution ou équivalent
Attestation de vigilance (URSSAF)	Valide de moins de six (6) mois lors de l'attribution
Attestation de régularité fiscale	Valide pour l'année en cours
Attestations d'assurance	Valident lors de l'attribution et nécessaires à l'exécution du marché
Références	Liste de références (datant de moins de 5 ans) significatives, similaires et pertinente au regard du besoin et projet du présent marché, en cours de travaux ou réalisées.
Qualifications professionnelles	- Être titulaire de l'agrément préfectoral - Être titulaire du certificat de qualification professionnelle - Être titulaire du SSIAP 1 - Être formé SST ou AFPS (requis pour 1 agent minimum) - Avoir la qualification Agent de sécurité cynophile et être inscrit dans un centre d'entraînement et de dressage (si le candidat répond à la PSE)
RIB	Valide
Fiche Tiers	Dûment renseignée (joint au DCE – pièce n°6)

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre une demande d'agrément (DC4-2024) ainsi que les pièces administratives mentionnées ci-avant de ce dernier.

Dans le cadre de la collecte des pièces administratives justifiant de la régularité sociale et fiscale du candidat, Lille Métropole Habitat met à votre disposition la plateforme en ligne « e-Attestations » afin de sécuriser et simplifier vos démarches administratives obligatoires.

Gratuite, elle vous permettra d'y déposer régulièrement vos attestations en toute sécurité et confidentialité, à l'adresse suivante :

Conformément à l'article R2144-7 du Code de la commande publique, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire **sur la plateforme e-attestations et dans un délai imparti** les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par le pouvoir adjudicateur, ainsi qu'une attestation d'assurance conformément à l'article L.241.1 du code des Assurances lorsque celle-ci est requise conformément à l'article L243-1-1 du même code.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

L'intitulé de chaque document ne doit pas dépasser 20 caractères (y compris dans les fichiers).

Document	Descriptif
Acte d'Engagement	Complété, daté, cacheté et signé
Le BPU valant DQE	A compléter intégralement, sans ajout, ni retrait de lignes. <u>Version PDF + EXCEL</u>
Mémoire technique	Description des locaux, personnel, matériel de télécommunication, matériel de traitement des informations etc..... Tout information permettant d'analyser le critère valeur technique (article 4-2)
Annexe RGPD	Datée et signée

ARTICLE 4 – EXAMEN DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

4-1 Examen des candidats

Les dispositions du code de la commande publique font obligation à l'acheteur de contrôler que :

- Les candidatures ont été reçues dans les délais prescrits ;
- Les candidats satisfont aux conditions de participation indiquées dans l'avis d'appel à la concurrence ou dans les documents de la consultation ;
- Les candidats ne font pas l'objet d'un motif d'exclusion de la procédure de passation.

Les conditions de participation (Art. R. 2142-1 du CCP) sont les suivantes :

Conditions de participation
1. L'aptitude à exercer l'activité professionnelle
2. La capacité économique et financière
3. Les capacités techniques et professionnelles nécessaires à l'exécution du marché public

Ces conditions seront vérifiées sur la base des documents demandés à l'article 3-3 du présent RC.

4-2 Critères de jugement des offres

Les offres sont analysées et classées par rang en fonction du nombre de point obtenu, sur la base des critères suivants :

Critères	Complément
1. Valeur technique (60%)	- Les moyens humains affectés (nombre, diversité, compétences et expériences des interlocuteurs dans le domaine, politique de formation initiale et continue des agents etc...) sur 30 points - La qualité de l'articulation décrite entre l'action du candidat et de ses agents et LMH (qualité de l'encadrement, moyens techniques et humains dévolus au reporting, disponibilité des encadrants à tout moment de la journée pendant et en dehors des heures ouvrées etc ...) sur 30 points.
2. Prix total au BPU (40 %)	Sur la base du Détail Quantitatif Estimatif (DQE) (Offre la moins disante/offre analysée) x coefficient de pondération Note arrondie à deux chiffres après la virgule.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limites fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation et négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande négociation.

Il est précisé que conformément à l'article R2152-2 du code de la commande publique, l'acheteur peut autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.

La régularisation des offres irrégulières ne peut avoir pour effet d'en modifier des caractéristiques substantielles.

Ceci reste une possibilité offerte à l'acheteur, qu'il n'est pas tenu de mettre en œuvre.

Enfin, les offres sont classées mais non retenues à l'accord-cadre dans les cas suivants :

- **Si le nombre total de point obtenu, de l'offre finale du candidat, est inférieur à 50 / 100.**

Pour RAPPEL, sous réserve d'un nombre d'offres satisfaisant aux critères de sélection, l'accord-cadre sera attribué aux candidats des rang 1 à 3.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées sur le bordereau des prix unitaires (BPU) prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence.

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans ce détail estimatif seront également rectifiées et c'est le montant ainsi rectifié du détail estimatif qui sera pris en considération pour le jugement des offres.

Conformément à l'article R2152-3 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande écrite de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

4-3 Négociation

Conformément à l'article R2161-5 du code de la commande publique, l'acheteur ne peut pas négocier avec les soumissionnaires dans le cadre d'un appel d'offres ouvert. Il lui est seulement possible de leur demander de préciser la teneur de leur offre.

4-4 Visite du pouvoir adjudicateur

Compte tenu de la spécificité du marché, qui implique des aspects de sécurité, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'effectuer une visite sur site des entreprises, en complément de l'offre remise, pour être mieux à même d'apprécier lesdits aspects.

Par conséquent, les candidats s'engagent à autoriser LMH à se rendre dans leurs locaux respectifs entre le 27 mai et le 10 juin 2024.

ARTICLE 5 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

5-1 Questions des candidats

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir par voie électronique sur le profil acheteur, **au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres** leurs questions ou leurs remarques sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contradictions d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté.

5-2 Renseignements administratifs

En cas d'incapacité pour le candidat de transmettre sa question par voie électronique, il peut formaliser sa demande écrite à l'adresse suivante :

Lille Métropole Habitat – Service des Marchés Publics
425 Boulevard Gambetta
59200 Tourcoing
Correspondant : Mme LENOIR - commande.publique@lmh.fr

5-3 Assistance technique sur la plateforme

Assistance AWS achats : 04.80.04.12.60 – support-entreprises@aws-france.com

5-4 Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- Recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à l'adresse suivante :

Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59014 Lille
Téléphone : 03 59 54 23 42 - Courriel : greffe.ta-lille@juradm.fr
Site internet : lille.tribunal-administratif.fr